

**Procès-verbal de séance du conseil municipal
mercredi 5 avril 2017**

Convocation du 28 mars 2017

Membres en exercice : 14

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE CINQ AVRIL à 20H30, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.

Etaient présents les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :
RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Matthieu, AMOURIQ Jérôme, BOLGER Michelle, BRANDON Peter, CLEMENT Jean-Luc, FERNANDEZ Vincent, GARCIN André, MEUNIER Michel, PARA-AUBERT Monique, TOURRES Guy.

Absents excusés DUGELAY Denis qui a donné pouvoir à BOLGER Michelle,
GREGOIRE Thierry qui a donné pouvoir à AMOURIQ Jérôme,
SIEGEL Bernard.

Secrétaire de séance : MEUNIER Michel

Présents : 11, Votants : 11+2 (procurations) soit 13

Mme VALDES, Trésorière à Tallard est absente et excusée.

Ordre du jour :

A - Budget général de la commune et budgets annexes (eau-assainissement)

- 1.- Présentation et approbation des comptes administratifs 2016 ;
- 2.- Présentation, approbation des comptes de gestion et affectation des résultats 2016 ;
- 3.- Vote des taux des impôts directs locaux 2017 ;
- 4.- Vote des subventions 2017 ;
- 5.- Présentation et vote des budgets 2017.

B - Questions diverses :

- 1.- Construction de la future boulangerie ;
- 2.- Aménagement de l'espace publique : création du jardin Mairie-Ecole ;
- 3.- Diagnostic amiante ;
- 4.- Aménagement du Village ;
- 5.- Tableau de présence au bureau de vote aux élections présidentielles et législatives 2017 ;
- 6.- Eclairage du clocher.

Le maire remercie les membres présents et transmet les excuses de madame VALDES, Trésorière du Service des Impôts de Tallard qui regrette de ne pouvoir assister aux délibérations, puis il ouvre la séance.

➤ **A - Budget général de la commune et budgets annexes (eau-assainissement)**

- 1.- Approbation des comptes administratifs 2016 :**
Les comptes administratifs sont présentés et détaillés.

2.- Approbation des comptes de gestion 2016 :

Les comptes de gestion sont présentés par M. le Maire, leurs résultats sont concordants aux comptes administratifs. Le maire demande l'approbation des comptes de gestion

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Avant d'avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

► Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par madame le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **est approuvé** par la présente assemblée.

Vote des CA :

Le maire ne prend pas part au vote des CA.

Vote : adopté à l'unanimité

M. le Maire remercie le conseil municipal de sa confiance.

▪ Affectation des résultats :

Budget général :

- Rappel des résultats de l'exercice 2016 (€):

	Résultat de l'exercice	Excédent antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	182 632,74	38 768,99	221 401,73
Investissement	48 148,42	469 554,19	517 702,61

Le conseil municipal, après avoir approuvé les résultats de l'exercice 2016 et voté le compte administratif, à l'unanimité, décide

► De conserver la somme de **102 516,40 €** (y compris l'excédent du CCAS dissout : 1146,67 €) en section de fonctionnement du budget général de la commune et d'affecter la somme de **120 000 €** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Cette affectation s'effectuera par prélèvement sur l'excédent cumulé de la section de fonctionnement au moyen d'un titre de recettes émis sur le compte 1068.

Budget eau assainissement :

- Rappel des Résultats de l'exercice 2016 :

	Résultat de l'exercice	Excédent antérieur	Résultat cumulé
Exploitation	34 101,07	0	34 101,07
Investissement	-150 730,61	91 661,18	-59 069,43

Le conseil municipal, après avoir approuvé les résultats de l'exercice 2016 et voté le compte administratif, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de **25 000 €** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget eau assainissement et de reporter la somme de **9 101,07 €** en section de fonctionnement.

Cette affectation s'effectuera par prélèvement sur l'excédent cumulé de la section de fonctionnement au moyen d'un titre de recettes émis sur le compte 1068.

3.- Vote des impôts locaux :

Comme convenu en commission finances, le maire propose que les taux des taxes "ménages" soient inchangés.

La loi NOTRe a transféré la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et le taux correspondant à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017. La commune recevra, chaque année, une compensation calculée à partir du produit de l'année 2016, estimée à 20 000 €.

► Les taux proposés et l'attribution de compensation devraient procurer à la commune, en 2017, un produit fiscal estimé de **208 123 €**

Taxes	Taux d'imposition 2016	Taux d'imposition 2017
D'habitation	12,44	12,44
Foncière (bâtie)	12,61	12,61
Foncière (non bâtie)	76,04	76,04

M. Le Maire souligne le fait que la commune n'a pas augmenté les taux d'imposition depuis plus de dix ans et s'efforce d'avoir une bonne gestion.

Les élus présents souhaitent vivement que cette politique soit poursuivie. Matthieu Allain Launay demande au Maire une explication sur l'augmentation du produit de ces impôts alors que les taux sont stables. M. le Maire précise que les bases augmentent annuellement indépendamment de la volonté de la commune et qu'il y a des constructions nouvelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2017 détaillés ci-dessus
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

4.- Vote des subventions 2016 :

Le conseil municipal, après avoir entendu les propositions de la Commission Finances concernant l'attribution des subventions aux associations communales, à l'unanimité

➤ décide d'allouer les sommes suivantes aux associations ci-après désignées :

Nom de l'association	2016(€)
Anciens Combattants	400
Association de Chasse « Diane des Essarts »	200
Cou Double	500
Foyer d'Animation	1 500
Chorale « Manque Pas d'Air »	300
Association de Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer	500
Planète Mômes	500
Promenons Nous	100
Quatre Sans Cou	2 000
RAM Veynes	406
Club du Troisième Age	700
TOTAL	7 106

M. le Maire fait remarquer que l'association « Promenons Nous » est ouverte à tous les enfants et tous les parents de jeunes enfants au cours de ses activités à la salle des deux Céüze et à la médiathèque. Il propose donc d'attribuer une subvention pour 2017 qui vient en complément de la subvention allouée au RAM de Veynes.

Il propose aussi de renouveler son soutien au « Foyer d'Animation » pour qu'il continue son activité d'animation au bénéfice de la commune.

Chaque subvention ne sera effectivement versée qu'après dépôt des justificatifs nécessaires.

5.- Vote des budgets 2017 (général, eau & assainissement) :

Le maire présente les différents budgets qui ont été élaborés en commission Finances.

➤ Budget général :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **570 218,40 €** et les dépenses d'investissement à **1 077 120,00 €**.

- Détail de la Section de Fonctionnement :

Budget Général- Section de Fonctionnement			
Dépenses	CA 2016	BP 2017	commentaires
011-Charges à caractère général	96 243,21	139 749,08	
012-Charges de personnel	187 856,99	221 000,00	
65-Charges de gestion courante	34 948,71	39 114,67	
66-Charges financières (intérêts)	9 116,48	7 700,00	
67-Charges except. et imprévus	97,00	81 523,65	Reclassement subv. 2016 (66023,65€) +15500€)
14-Atténuation de produits	43 461,00	44 131,00	BP 2016 maintenu
Virement à la section d'invest.	0,0	37 000,00	Minimum exigé pour couvrir le remboursement de la dette en capital
Total Charges	371 723.39	570 218,40	
Excédents fonctionn. capitalisé	120 000	0,0	
Recettes	CA 2016	BP 2017	
002-Excédents antérieurs reportés	38 768,99	102 516,40	Part excédent 2016 conservée + excédent CCAS
70-Produits de gestion courante	39 435,88	31 500,00	
73-Impôts et taxes	203 846,77	208 123,00	Pas d'augmentation des taux communaux.
74-Dotations, Sub, participations	236 553,55	159 079,00	
75-Autres produits de gestion courante	72 489,93	69 000,00	BP maintenu
77-Produits exceptionnels	2 030,00	0,00	
Total Produits	593 125,12	570 218,40	
Excédent de fonctionnement	221 401.73		Avant capitalisation de 120 000
Résultat de l'année	182 632,74		

- Détail de la Section investissements :

Budget Général – Section Investissement

Dépenses	CA 2016	BP 2017	Commentaires
Achat matériel et outillage		20 000,00	Cuves à carburants
Achat mobilier	7 879,23	8 000,00	
Enfouissement réseaux secs Village-Vincent + Guérins	0	100 000,00	Les Guérins
Aménag. Village : acquisition Dal Molin	2 646,74	0,00	
Aménag. Village : sécurisation 2 Céuze	2 688,00		
Aménagements divers au Village	0,00	30 000,00	Dont aménagement espace Mairie-école
Aménag. Village + Guérins (Cyclades)	16 584,00	19 500,00	
Aménag. Village : géomètres	1 535,40		
Etudes (PLU ou autres)		30 000,00	C. Charges à faire
Etude méthanisation	11 765,12	14 600,00	Fin du marché GIRUS + avenant
Etude 30 ans fil neige		10 000,00	
Bâtiments communaux (école, mairie...)	0,00	0,00	
Bâtiment communaux (boulangerie)		360 000,00	
Entretien voirie COLAS	38 126,00	50 500,00	
Entretien voirie travaux commune		0,00	
Aménagement les Guérins	11 830,00	0,00	
Logements neufs Les Vincent	0,00	0,00	
Maison Lagarde	2 743,50	385 000,00	Solde architecte + Réalisation du chantier
Acquisitions foncières	0,00	1 0 000,00	Hors EPF
Identification des voies et maisons	4 618,62	2 000,00	Numéros des habitations
Remboursement d'emprunts	35 089,62	36 520,00	
Dépôts et cautionnements	218,00	1 000,00	
Reclassement 041	76 405,86	0,00	
Total des charges	212 130,09	1 077 120,00	
Recettes	CA 2016	BP 2017	
Excédents antérieurs reportés	469 554,19	517 702,61	
Excédent de fonctionnement capitalisé	150 000,00	120 000,00	
Virement de la section de fonctionnement		37 000,00	
FCTVA + TLE	18 370,78	43 000,00	Remboursement d'une partie de la TVA
Subvention Conseil Départemental 05	1 281,87		Bibliothèque
Subvention Conseil Départemental 05		17 283,00	Aménagement du Village
Etude méthanisation	11 765,12	14 600,00	
Subvention Etude Cyclade		10 000,00	
Réserve parlementaire Mme la députée	14 000,00		Cheminement doux des Vincent
Emprunt pour travaux maison Lagarde		315 000,00	
Subvention boulangerie		0,00	
Dépôts et cautionnements reçus	220,00	1 000,00	
Reclassement 041	76 405,86		
Total recettes	729 832,70	1 077 120,00	
Excédent d'Investissement	517 702,61		
Déficit/ Excédent d'investissement de l'année	48 148,42		

► Le budget général est adopté à l'unanimité.

➤ **Budget eau/assainissement :**

- **Détail de la Section d'exploitation :** s'équilibre à **71 901,07 €** .

Budget EAU - Section d'exploitation			
Dépenses	BP 2016	CA 2016	BP 2017
011-Charges à caractère général	32 000,00	29 728,41	17 901,07
012-Charges de personnel	11 350,00	10 304,13	11 00,00
65-Charges de gestion courante	11 002,00	10 456,24	11 500,00
66-Charges financières	0,00	0,00	0,00
67-Charges except. et imprévus	1 000,00	0,00	500,00
14-Atténuation de produits	0,00	0,00	15 000,00
68-Dot. Amortissements	3 948,00	476,27	
Virement excédent à la section d'investissement.	50 000,00	0,0	0,0
Virement à Investissement	0,00	0,0	16 000,00
Total des Charges	109 300,00	50 965,05	71 901,07
Recettes	BP 2016	CA 2016	BP 2017
002-Excédents antérieurs reportés	0,00	0,00	9 101,07
70-Produits de gestion courante : Vente d'eau + redevances	79 300,00	84 647,28	62 800,00
73-Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74-Dotations, Sub, participations	30 000,00	0,00	0,00
75-Autres produits. de gestion courante	0,00	418,84	0,00
77-Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des Produits	109 300,00	85 066,12	71 901,07
Excédent. d'exploitation	0,00	34 101,07	0,00

- **Détail de la section d'investissement :** s'équilibre à **261 840,65€**

Budget EAU – Section Investissement			
Dépenses	CA 2016	BP 2017	Commentaires
Déficit d'investissement reporté		59 069,43	
Protection des captages - village		0,00	
CCTB : Participation à étude captage	288,49	0,00	Subvention attendue
Réfection réservoirs	62 863,16	12 000,00	Solde
Etude pluriannuelle		17 000,00	Financement 80% CDép05
Etude conformité des captages « Au-delà du Pont »		39 600,00	
Réfection captage « Au-delà-du Pont »		24 171,22	
Remplacement canalisation PVC Le Villard	112 338,51	73 000,00	Financement 80% CG05 + Agence de L'Eau
Prestations maîtrise d'œuvre	15 098,99	7 000,00	Contrat entreprise CLAIE
Autres travaux sur réseau	0,00	0,00	
Dispositif traitement par UV « Guérins »		30 000,00	
041 - Reclassement	1 799,74		

Total des Charges	192 388,39	261 840,65	
Recettes	CA 2016	BP 2017	Commentaires
Excédents antérieurs reportés	91 661,18		
Excédent de fonctionnement capitalisé		25 000,00	
Virement de la section d'exploitation	39382,27	16 000,00	
Amortissements	476,27	0,00	
Solde subvention CCTB trvx captages		20 000,00	
Subventions réservoirs CDép05 + agence		48 812,00	Subv 2016 reclassée (30 512€) +18 300€)
Subvention Etude pluriannuelle CDép05		10 000,00	
Subventions réseaux « Le Villard »	0,00	142 028,65	Reclass. Sub. CDép perçue en 2016+ sub. attendues
Subvention UV			
Subvention Réf. Captage			
Subvention Conf. « Au-Delà-du-Pont »		0,00	
041 - Reclassement	1 799,24		
Total Produits	133 318,96	261 840,65	
Déficit/Excéd. D'investissement	-59 069,43	0,0	
Résultat de l'année	-150 730,61		

► Le budget eau/assainissement est **adopté à l'unanimité**.

Le maire rappelle que tous les documents budgétaires sont à disposition du public en mairie.

B - Questions diverses :

1.- Construction de la future boulangerie.

Suite au départ en retraite, en octobre 2016, des actuels boulangers M. et Mme Rambaud qui ne vendront pas leur fonds de commerce parce que celui-ci est intégré à leur habitation, la commune risque de perdre un commerce important pour la vie du Village. M. Ecosse boulanger professionnel est candidat à la création d'une nouvelle boulangerie à condition que la collectivité mette un local à sa disposition. Le futur boulanger s'engage payer un loyer et à équiper le magasin et le laboratoire à ses frais.

Le Conseil Municipal s'est favorablement prononcé pour cette solution et a proposé de construire un nouveau local à la sortie ouest du village, au carrefour des routes départementales des Guérins et du col de Foureyssasse. M. le Maire a demandé au bureau d'études CYCLADES de faire une étude de faisabilité et une estimation du coût de réalisation. Le coût de la construction et des aménagements annexes (parc de stationnement, accès...) est estimé à 360 000€, TVA incluse. Compte tenu du coût du loyer, la Commune ne peut pas financer seule cette opération mais doit solliciter des subventions de l'Etat et de la Région. L'autofinancement est estimé à 150 000 €. Le maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition de demande de subventions pour ce projet.

► La proposition de demande de subventions pour la construction d'un local de commerce de proximité est mise au vote : **adoptée à l'unanimité**.

2.- Aménagement de l'espace public : création d'un jardin.

Le Maire rappelle que la commune fait procéder à une étude de programmation pour divers aménagements de l'espace public du Village. L'aménagement de la place centrale inclut la création d'un jardin et d'un accès à l'école sur la parcelle située entre la mairie et l'école. Une

réflexion a été réalisée avec les enseignants, les élèves et les parents d'élèves. D'un commun accord, il est convenu d'aménager cet espace, ce qui permettrait d'aménager un accès piéton pour les élèves ainsi qu'un jardin pédagogique.

M. Trochu, paysagiste et parent d'élève propose de réaliser ce projet « clés en mains » au nom de son entreprise « Nature et paysage » pour un devis de 5 000€ non soumis à la TVA. Matthieu Allain-Launay propose d'installer des bacs pour faire du compostage de matière organique en récupérant les déchets végétaux et les restes de la cantine scolaire. Ce serait aussi une forme d'éducation des enfants au développement durable. L'ensemble des élus est d'accord sur cette proposition.

Après avoir précisé les conditions de réalisation de cet espace, le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer le devis proposé par Nature et Paysage.

► **La proposition d'aménagement de l'espace et le devis associé sont adoptés à l'unanimité.**

3.- Diagnostic amiante.

Le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une demande d'information du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille sur la présence (ou non) d'amiante dans le bâtiment de l'école et la mise en place du dispositif concernant les risques majeurs. Le Maire précise que la commune répondra à l'administration académique dans les meilleurs délais en lui adressant le DICRIM récemment adopté et diffusé à la population et en faisant procéder à un diagnostic amiante par un organisme de contrôle agréé.

4.- Aménagement du Village.

Le Maire précise qu'il a sollicité l'aide de Mme Sandrine Monguillon, chargée de mission à la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance et de la Directrice du Pays gapençais pour élaborer un dossier de subvention auprès de la Région PACA dans le cadre du CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial).

Ce projet concerne l'aménagement de la place de l'église, l'entrée ouest du village, l'espace loisirs enfants. Il est rappelé que la future boulangerie et le parc de stationnement ne sont pas subventionnés dans le cadre du CRET.

Matthieu Allain-Launay souhaite savoir à quel moment le bureau d'études CYCLADES fera un point définitif sur le projet d'aménagement du village. Le Maire précise qu'il est d'abord nécessaire que la commission communale statue sur le projet afin que CYCLADES puisse établir des cahiers des charges détaillés.

5.- Tableau de présence au bureau de vote.

Le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du tableau d'organisation du bureau de vote aux élections présidentielles et législatives et qu'en cas d'indisponibilité les élus doivent trouver un remplaçant. Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire d'être élu pour participer à l'accueil des électeurs. Michelle Bolger prévient qu'elle sera indisponible pour le 23 avril et le 7 mai 2017. Michel Meunier se propose de la remplacer pour le 23 avril et Guy Tourrés pour le 7 mai.

6. Eclairage du clocher.

Monique Para-Aubert rappelle que plusieurs administrés ont demandé que l'illumination du clocher de l'église soit réactivée. Certains regrettent que ce monument, symbole du village soit plongé dans l'obscurité alors que les lampadaires éclairent la traverse du village.

Plusieurs conseillers rappellent que la décision d'éteindre les projecteurs a été prise dans le cadre de la recherche d'économie d'énergie et Vincent Fernandez ajoute que c'était aussi pour participer à la réduction de la pollution lumineuse nocturne.

Le Maire dit comprendre la demande des administrés et propose d'illuminer le clocher de façon limitée dans le temps, jusqu'à une certaine heure de la nuit. André Garcin indique que cela serait possible en connectant les projecteurs sur l'éclairage public qui est temporisé. Afin de réduire la consommation électrique Michel Meunier propose aussi de remplacer les projecteurs halogènes gourmands en électricité par des projecteurs LED.

Le Maire précise qu'il devra se renseigner pour toutes ces questions auprès du SYME05. Ces propositions sont favorablement accueillies par la majorité des élus présents.

► **L'ordre jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30**

Délibérations du conseil municipal :

- Approbation des comptes de gestion 2016.
- Approbation des comptes administratifs 2016.
- Vote des taux des impôts directs locaux 2017.
- Vote des subventions 2017.
- Affectations des résultats et vote des budgets 2017.
- Construction d'un local de commerce de proximité – demande de financement.
- Aménagement de l'espace public sur la parcelle C923 : aménagement d'un jardin et d'un accès à l'école.

Le secrétaire de séance :
MEUNIER Michel

Le Maire
RICARD Maurice

Lu et approuvé, les conseillers municipaux

ALLAIN-LAUNAY Matthieu,

AMOURIQ Jérôme,

BOLGER Michelle,

BRANDON Peter,

CLEMENT Jean-Luc,

DUGELAY Denis

FERNANDEZ Vincent,

GARCIN André,

GREGOIRE Thierry

PARA-AUBERT Monique,

SIEGEL Bernard

TOURRES Guy.